



Route de Monpazier, 24480 Cadouin
Tel : 05.53.61.89.30 / 06.52.45.33.57
E-mail : jardins-abbaye@hotmail.fr
Site Internet : www.jardinsabbaye.com

CONTRAT DE LOCATION
à retourner complété au camping

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone Fixe et/ou Mobile : _____

Adresse e-mail : _____

Personnes accompagnantes participant au séjour :

Nom :	Prenom :	Age :
Nom :	Prenom :	Age :
Nom :	Prenom :	Age :
Nom :	Prenom :	Age :
Nom :	Prenom :	Age :

Animal (Tatoué, carnet de vaccination à jour) Oui Non

Date d'arrivée _____ Date de Départ _____

- Mobilhome 2 Personnes
- Mobilhome 24 m² 4 Personnes
- Mobilhome 28/32 m² 4 Personnes
- Mobilhome 28/32 m² 6 Personnes

Acompte 20 % de la location : €

Frais de dossier : 10 €

Assurance annulation :€

4 % du montant du séjour hors
frais de dossier. **Les conditions
générales de vente sont
disponibles sur www.campez-couvert.com**

Total de l'acompte €

Le solde est à régler 30 jours avant l'arrivée

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et je les accepte.

Je m'engage également à respecter le règlement intérieur.

Fait à _____, le _____

Signature :

Conditions générales de réservation et de location

1. TARIFS

1.1 Publication des tarifs

Les prix indiqués sur le site ou sur notre brochure s'entendent en Euros, TVA incluse.

1.2 Composition des tarifs

Les prix de location des mobil homes comprennent :

- la location du mobil home tout équipé (mobilier, vaisselle...)
- l'accès à la piscine
- une place de parking
- la consommation d'eau, d'électricité et de gaz.

Les prix de location des mobil homes ne comprennent pas :

- Les frais de dossier
- L'éventuelle "assurance annulation" souscrite à la réservation
- la caution ménage
- la taxe de séjour
- le linge de toilette, les produits d'entretien et les draps
- la connexion au réseau internet

Les mobil homes proposés à la location ont une disposition et un mobilier qui peut varier en fonction du modèle.

Aucune location n'est accessible aux personnes en fauteuil roulant.

Organisation des paiements et dépôts :

- A la réservation, paiement de l'acompte, des frais de dossier et de l'éventuelle assurance annulation.
- A 30 Jours avant l'entrée en location, paiement du solde de votre séjour

2. CONDITIONS LIEES A LA DUREE DES SEJOURS, A L'ARRIVEE ET AU DEPART DES LOCATAIRES

2.1 Durées des séjours

- les locations pour les périodes entre le 1er samedi de Juillet et le dernier samedi d'AOÛT sont consenties par période d'une semaine complète du samedi au samedi.

En dehors de ces périodes, les locations peuvent être consenties à la nuitée.

2.2 Arrivée et départ

Les arrivées sont à partir de 16 heures et les départ avant 10 heures.

Vous devez aviser de tout retard éventuel concernant votre arrivée.

Les départs ne pourront se faire qu'après un état des lieux avec le responsable entre 7h30 et 9h45 le jour du départ.

En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement, aucune réduction, aucune compensation ne seront faits.

La réservation sera prise en compte à réception du formulaire de réservation dûment complété et signé, accompagné du règlement de l'acompte dans un délai de 7 jours. La confirmation de la réservation s'exécute à l'encaissement de l'acompte. Par retour il pourra vous être adressé un numéro d'emplacement, ceci tenant compte de vos préférences, de nos disponibilités, nous nous efforcerons de vous donner satisfaction. Toutefois, le numéro d'emplacement peut être modifié sans qu'aucun dommage ne puisse être demandé.

L'acompte fixé à 20 % du tarif location du mobil home retenu. Le solde devra être versé au plus tard 30 jours avant l'entrée en location.

Si la demande intervient moins de 30 jours avant l'entrée en location, l'intégralité immédiate du tarif de location sera demandée.

Le non-paiement du solde avant la date impartie entraînera la résiliation du contrat de réservation.

3.2 Moyens de paiement et échéancier

Virement, Espèces, Carte Bancaire, Chèques Vacances ANCV, chèque postal ou bancaire. Concernant le paiement par carte bancaire du solde du séjour, si le futur locataire n'a pas manifesté son refus par lettre ou mail, le solde sera encaissé 30 jours avant l'entrée en location.

4. ANNULATION

4.1 Hors assurance annulation

Toute annulation de réservation doit être effectuée par écrit et adressée au Camping par lettre RAR.

Somme retenue par le camping à titre d'indemnité de rupture de contrat :

En cas d'annulation au-delà de 3 mois avant la date prévue d'entrée en location, la de l'acompte moins les frais de dossiers.

Entre 3 mois et 30 jours de l'entrée en location, sera retenu un montant égal à 50 % du coût intégral du séjour.

A moins de 30 jours de la date d'entrée, le montant total du séjour.

4.2 Assurance annulation

Une assurance annulation vous est proposée à la réservation par le biais de notre partenaire Campez Couvert. Les modalités générales de vente sont disponibles sur www.campez-couvert.com

5. ANIMAUX

Les animaux (sauf catégories I et II) sont admis munis de leur carnet de santé avec vaccinations à jour.

6. ACCEPTATION DES TERMES DU CONTRAT

Tout locataire est tenu de se conformer au règlement intérieur affiché à l'entrée du II est expressément indiqué que les informations contenues dans notre brochure ou sur notre site internet, concernant les photos de présentation, les qualificatifs et les services sont donnés à titre purement indicatif et ne sont pas contractuels.

Aucun remboursement ou dédommagement ne saurait être pris en compte dans le cas d'une fermeture ou saisonnière d'un ou plusieurs services, d'un équipement, du snack, ... lié à un problème technique, climatique, administratif ou législatif.

Pars ailleurs il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des mobil homes.

Les barbecues électriques sont formellement interdits.

7. ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE OBLIGATOIRE

Il appartient au locataire de contracter toutes assurance pour prévenir les risques, vols, incendies, dégâts des eaux et en cas d'incident relevant de la responsabilité civile locataire.

Tout oubli d'effet personnel à l'intérieur du camping ne saurait engager la responsabilité du camping

8. TRIBUNAL COMPETENT

En cas de contestation le tribunal de Bergerac est déclaré seul compétent.